

RENTREE 2015 – 2016

Mardi 15 septembre 2015

I – Effectifs : 197 au total, d'autres élèves devant s'y ajouter en cours d'année pour arriver à environ 200, comme les années passées.

II – Composition des classes et présentation du personnel :

8 classes, dont 3 à 2 niveaux.

Le directeur bénéficie d'une journée de décharge (le mardi), assurée par Nolwenn PRIGENT. Marielle BOMER, AVS, exerce en CE1 (12h auprès d'un enfant, 6h auprès d'un autre) et en CE2 (6h).

Aucun changement au niveau des agents, Maïté CHAILLEU étant toujours en maladie

III – Anglais :

Il sera dispensé, cette année, du CP au CM2. 4 enseignantes sont habilitées sur l'école : Mme GOURVES (CE2 et CM2), Mme BOUE (CM1) et Mme BEAUGENDRE (CP et CE1). Mme PRIGENT est également habilitée. Dans les classes de CM2 et de CP, un échange de service est pratiqué pour cet enseignement spécifique (détails lors des réunions de classe)

IV – Piscine :

Démarrage le mardi 30 mars pour les CM1 et les CE2 (43 élèves concernés).

Le jour attribué pour cette année est le mardi AM comme l'an passé (départ 13h30, retour vers 15h15, dans le bassin de 14h à 14h40).

Fin des séances : le 14 juin (10 séances)

Pour le moment, 7 personnes déjà agréées se sont proposées pour l'encadrement. En janvier, une autre session aura peut-être lieu, un nouvel appel sera lancé, mais le mardi n'est pas un jour « porteur ».

V – Absences ou sorties sur le temps scolaire :

1- Pour les absences régulières sur le temps scolaire (CMPP, orthophoniste,...), un imprimé type existe, il faut le réclamer si ce n'est pas encore fait.

2- A partir de 6 ans, l'école étant obligatoire, en cas d'absence, il faut essayer de prévenir rapidement auprès du directeur qui transmet aussitôt l'information à l'enseignant concerné. Ensuite, au retour de l'enfant, une note écrite à insérer dans le registre d'appel de la classe est obligatoire.

En maternelle, c'est également vivement conseillé.

3- En cas d'absence prolongée en élémentaire, il est recommandé de passer régulièrement récupérer les devoirs ou de déléguer un camarade qui fera le lien afin de ne pas prendre trop de retard.

VI – Activités ou Sorties envisagées :

Bibliothèque : comme chaque année, nous nous y rendons toutes les 2 semaines depuis le 10/09, les élémentaires le jeudi AM et les maternelles + 1 classe élémentaire (CM1) le vendredi matin.

JMF : 3 séances pour les CE2-CM1-CM2 au Family
 1 séance pour les GS-CP-CE1
 1 séance pour les PS1-PS2-MS

Des séances au cinéma à Plougastel sont envisagées pour les CP-CE (4) ainsi qu'une séance dans le cadre du festival du film court à Brest en novembre (MS, GS, CE2 et CM2).

Un spectacle de théâtre de marionnettes pour les maternelles et les CP sera sans doute proposé en cours d'année à la salle Ty Kreisker (durant le 1er trimestre 2016)

Des cours de théâtre dispensés par la Fonderie Théâtrale de Landerneau seront proposés aux CM1 et CM2. Ils aboutiront à un spectacle à la salle Ty Kreisker le vendredi 11 mars prochain et en fin d'année, à un voyage en Angleterre pour les 2 classes si toutes les conditions sont réunies.

Des séances de voile auront lieu pour les CM1 du 17 septembre au 12 octobre prochain.

D'autres activités spécifiques aux classes seront développées au cours des réunions de classe.

Dans les prochaines semaines, le programme sera affiné et le budget prévisionnel présenté à l'APE.

VII – APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Elles ont démarré le mardi 8 septembre dernier et se dérouleront tous les mardis, jusqu'en juin, à raison de 1h par semaine, sur autorisation parentale. (environ 36h dans l'année)

VIII – TAP (Temps d'Activités Périscolaires) :

Ils ont été mis en place dès la première semaine. Ils se décomposent en 2 parties : Les TAP libres les lundi, mardi et jeudi de 16h à 16h30, qui sont de la garderie dans la cour ou les préaux et les TAP animés, le vendredi, de 15h à 16h30, où les enfants sont pris en charge par différents animateurs dans des lieux variés (terrain multisports, salle Ty Kreisker, salle Ty An Holl,...)

Tous les animateurs de l'an dernier ont été reconduits.

IX – Conseil d'Ecole :

Chaque parent est électeur et éligible (130 familles à l'école)

Les candidats (16 au maximum) peuvent se faire connaître dès à présent (6 inscrits pour le moment)

Date limite d'inscription : lundi 28 septembre.

Les élections auront lieu le vendredi 9 octobre. Les élus (8 maximum) siègeront au Conseil d'Ecole (1/trimestre) en compagnie des enseignants, des élus et du DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), chargé de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant à l'école et autour de l'école.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la page 4 du règlement intérieur de l'école que chaque famille devrait posséder (ne pas hésiter à le consulter en ligne sur le site internet de la Municipalité ou à me le réclamer).

X – Nouveautés :

1- Enseignement Moral et Civique (EMC) qui remplace l'Instruction Civique à raison de 1h par semaine du CP au CM2

Pour la charte de la laïcité, nous l'avions déjà anticipée l'an passé en la proposant annexée au règlement intérieur de l'école, remanié à l'occasion de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Pour cette année scolaire, il est distribué à chaque nouvelle inscription, accompagné d'un document à retourner après lecture pour acceptation de ce règlement.

2- Nouveau programme en Maternelle :

Il est mis en œuvre dès cette rentrée et s'organise en 5 domaines :

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

Explorer le monde

Ce programme porte le principe d'une école qui s'adapte aux jeunes enfants, organise des modalités spécifiques d'apprentissage et leur permet d'apprendre ensemble et de vivre ensemble (cf circulaire de rentrée 2015)

3- Evaluations CE2 :

Elles démarreront à la mi-septembre, le but étant de repérer rapidement les élèves en difficulté afin de leur apporter des aides individualisées.

Problème : plusieurs livrets sont disponibles : à chaque enseignant d'y puiser ce qui lui semble intéressant, ce qui est une opération assez fastidieuse.

XI – Divers :

- Les photos de classe vont être prises mardi 29 : vous pouvez à nouveau choisir entre 3 types de photos (la photo de groupe classique, l'individuelle ou celle avec les frères et sœurs)
- Rencontres parents/enseignants :
Il est souhaitable de prendre RV pour les entretiens individuels (après 16h le lundi, jeudi, 17h le mardi et 15h le vendredi)
Des réunions de classe vont être organisées ou ont déjà été organisées, avant les vacances de la Toussaint, chaque enseignant avertira les parents de ses élèves de l'heure de celles-ci (nous avons essayé d'éviter les réunions aux mêmes heures, ceci pouvant être dommageable pour les parents de plusieurs enfants scolarisés : voir fiche avec le calendrier de ces réunions)
CP : 18/09, CE1 : 21/09, MS/GS : 22/09, PS1/PS2 : 24/09, CE2 : 29/09, CM1 et CM2 : 06/10
- Il serait intéressant de marquer les blousons ou manteaux des élèves en utilisant l'étiquette intérieure, beaucoup de ceux-ci restant sur les porte-manteaux de la garderie, la cantine ou dans les différents couloirs, à cette occasion, je vous informe que des vêtements oubliés sont à votre disposition jusqu'aux vacances de la Toussaint dans la salle de réunion et ce soir dans les 2 cartons apportés.
- Exercices d'évacuation (incendie) et de confinement : reconduits comme chaque année

- Cantine : Les inscriptions sont prises la veille pour le lendemain. A partir du CP, il est demandé aux élèves ou à leurs parents de savoir assez précisément s'ils mangent ou non le lendemain (beaucoup d'erreurs constatées en ce début d'année)
En maternelle, ce sont les parents qui inscrivent les enfants sur les fiches apposées à l'entrée des classes.
- Extension Ecole-Garderie-Bibliothèque :
Pas de début de travaux avant fin 2016, de manière à bénéficier de la baisse des remboursements bancaires en 2017.
5 architectes ont été retenus. Ils vont maintenant plancher sur des propositions de plans d'après notre cahier des charges et nos souhaits, pour aboutir à une estimation du coût.

XII – Aide aux devoirs :

8 ans d'existence. Elle va démarrer le lundi 21 septembre et se tiendra dans la salle de réunion, encadrée par 2 bénévoles . Un document explicatif a été remis aux élèves il y a quelques jours. Intervention éventuelle de Pascale pour précisions complémentaires.

La municipalité recherche des bénévoles pour étoffer l'équipe des 10 personnes actuellement bénévoles.

La priorité est donnée aux enfants quittant tard la garderie.

XIII – Le Pédibus :

Il va reprendre du service.

8 ans d'existence, départ vers 8h40 de la borne de la Résidence Rurale pour une arrivée à l'école vers 8h55. (2 arrêts matérialisés par des bornes sur la ligne)

Retour le soir.

Contacts : Gurwann MOIRE au 02-98-25-02-06

Des documents à remplir sont à votre disposition dans le bureau du directeur.

Je tiens tous à remercier et féliciter de leur engagement et de leur constance auprès des élèves de notre école tous les bénévoles qui assurent ces 2 dernières activités extra scolaires.